



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4625

Approbation de conventions de mise à disposition d'espaces à titre gratuit au profit de l'association des Anciens sapeurs-pompiers du SDMIS du Rhône et le Rotary Club Lyon Ouest pour des événements organisés en septembre 2019

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4625 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES A TITRE GRATUIT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS DU SDMIS DU RHONE ET LE ROTARY CLUB LYON OUEST POUR DES EVENEMENTS ORGANISES EN SEPTEMBRE 2019 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mars 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association des Anciens sapeurs-pompiers du SDMIS du Rhône organise chaque année une réunion annuelle de ses membres (300 personnes).

Pour l'édition 2019, l'association a sollicité la Ville de Lyon / Musée de l'automobile Henri Malartre pour bénéficier de la mise à disposition à titre gracieux du parc du musée, le mardi 3 septembre 2019.

Cet évènement est l'occasion pour la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre de communiquer sur sa programmation vers un public nombreux : pompiers en exercice, professionnel et volontaires, retraités et leurs familles, à travers les publications du SDMIS.

Compte-tenu de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre propose d'accorder la gratuité de ses espaces conformément aux disposition de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation d'occupation ou d'utilisaiton du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

A titre d'information, la valorisation de cet espace s'élève à 600 € H.T.

Le Rotary est un réseau mondial de professionnels et de leaders solidaires regroupés dans 35 000 clubs dont la mission est de se mettre au service des autres, de faire la promotion de l'intégrité, de la compréhension mutuelle, de la bonne volonté et de la paix.

Le Rotary Club Lyon Ouest organise depuis 3 ans, un évènement caritatif nommé « Passion voiture » au profit de la lutte contre le cancer.

Pour la 4^e édition de cet évènement, l'association a sollicité le Musée Henri Malartre afin de pouvoir bénéficier de la mise à disposition du parc, le dimanche 29 septembre 2019.

Le public s'acquittera d'un ticket payant pour participer à l'évènement et les recettes seront reversées à une association caritative.

Compte tenu de l'intérêt de la manifestation, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à fait exceptionnelle la gratuité du parc du Musée Malartre conformément aux disposition de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

A titre d'information, la valorisation de la mise à disposition du parc s'élève à 1000 € H.T.

Par ailleurs, par dérogation aux délibérations 2016/2641 du 16 décembre 2016 et 2017/2958 du 29 mai 2017, et dans le cadre de cet évènement caritatif, le Rotary club de Lyon ouest bénéficiera d'une exonération des droits d'entrée au musée pour un groupe de 150 personnes du Rotary club et du prêt gracieux de 2 voitures roulantes pendant 3h .

Les conventions jointes au présent rapport formalisent les conditions de ces mises à disposition.

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n°2016/2641 du 16 décembre 2016 et n°2017/2958 du 29 mai 2017 ;

Vu lesdites conventions ;

Ouï l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

- 1- Les conventions de mise à disposition gracieuse du parc du Musée Henri Malartre susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre, l'association des Anciens sapeurs-pompiers du SDMIS du Rhône et le Rotary Club Lyon Ouest, sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.
- 3- L'exonération des droits d'entrée au musée de l'automobile Henri Malartre pour un groupe de 150 personnes et le prêt gracieux de 2 voitures roulantes pour une durée de 3 heures sont approuvés.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER